

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°19 du 13 mai 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 2 mars 2010 relatif aux attributions des centres ministériels de gestion.

Du 18 mars 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 2 mars 2010 relatif aux attributions des centres ministériels de gestion.

Du 18 mars 2011

NOR D E F H 1 1 0 7 6 6 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 2 mars 2010 (JO n° 58 du 10 mars 2010, texte n° 63 ; signalé au BOC 19/2010. ; BOEM 350.1.1, 355-0.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 71 du 25 mars 2011, texte n° 14 ; signalé au BOC 19/2011.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu l'arrêté du 2 mars 2010 relatif aux attributions des centres ministériels de gestion,

Arrête :

Art. 1er. L'article premier. de l'arrêté du 2 mars 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 1er.* Les centres ministériels de gestion prennent les actes d'administration et de gestion mentionnés à l'annexe I. du présent arrêté, pour le personnel civil relevant du ministère de la défense, à l'exception du personnel civil affecté en administration centrale. »

Art. 2. Le ministre de la défense et des anciens combattants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. ROUDIÈRE.